

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

chargée d'examiner l'objet suivant :

Motion du groupe "A Gauche toute !" : Que faire avec l'excédent record des comptes 2007 ?

C'est par 3 oui, 7 non et 1 abstention que la majorité de la commission des finances a recommandé, dans sa séance du 19 juin 2008, le refus de la prise en considération de la motion du groupe " A Gauche toute " : Que faire avec l'excédent record des comptes 2007 ?

Nullement convaincu par les arguments de cette majorité, le rapporteur soussigné, cosignataire de la motion, présente les raisons pour lesquelles cette motion doit être transmise au Conseil d'Etat.

Pour répondre aux besoins de la majorité de la population de ce canton, pour agir face aux défis posés par la dégradation rapide de notre environnement, pour améliorer les prestations des services publics ainsi que pour sauvegarder les conditions de travail des employé-e-s de la fonction publique vaudoise, le groupe "A Gauche toute (POP&Gauche en mouvement – solidaritéS)" considère qu'il est indispensable de faire des choix de priorités budgétaires en matière d'investissements à moyen et long terme. Ces choix vont à l'encontre de la politique dite "d'équilibre " menée par la majorité du Conseil d'Etat, sous la houlette de son grand argentier radical. Cette politique d'austérité en fait "assainit" les finances publiques au détriment notamment des prestations de services publics et des conditions de travail des employé-e-s de la fonction publique. Cette politique fait également fi du nécessaire développement d'investissements publics massifs dans différents domaines, tels que la protection de l'environnement, la santé, la formation, les crèches ou le logement. Quelques exemples illustrent les effets, sur le long terme, de ces choix politiques " à courte vue " :

- Entre 1990/1991 et 2006, la consommation finale de produits pétroliers dans le canton de Vaud a augmenté de 1%. Certes, la consommation de combustibles pétroliers a diminué, mais cette diminution a été plus que compensée par l'augmentation de celle des carburants, c'est-à-dire de la consommation liée au trafic automobile, qui a augmenté de 27% (SCRIS, Tableau 08.03.01). Pour éviter un réchauffement climatique catastrophique, il faudrait diminuer radicalement la consommation d'énergies fossiles, en particulier de pétrole. Le gouvernement anglais vient de décider d'investir 17 milliards de francs par année pendant les 12 prochaines années dans la production d'énergie renouvelable (Le Temps, 27 juin 2008). Cela fait, en gros, 300 francs par habitant et par an. Pour le canton de Vaud et ses quelque 660'000 habitants, cela donne exactement 200 millions de francs par an, comme le demande la motion d'A Gauche toute ! Et cet effort n'est certainement même pas suffisant.
- En 2006, dans le canton, il y a eu 3'841 nouvelles demandes d'accueil familial d'enfants, dont 90% de moins de 6,5 ans, et seuls 1'701 — soit 44% seulement — ont été accueillis dans le réseau d'accueil où la demande avait été faite (Sources : SCRIS, Tableau 15.02.05). En 1998, sur 3'210 nouvelles demandes d'accueil familial d'enfants, 1697, soit 53% seulement, ont été

satisfaites ; en 2006, sur 3'841 nouvelles demandes, 1'921, soit 50% seulement, ont été satisfaites. (Source : SCRIS, Tableau 15.02.04) La situation sur le plan de l'accueil des enfants en bas âge, s'est donc dégradée de 1998 à 2006 où seulement moins de la moitié des parents trouvent une place d'accueil. Ces chiffres illustrent à eux seuls la nécessité urgente de lancer un vaste programme de mises sur pied de crèches : 1'500 places d'accueil devraient être créées dans les 2-3 ans à venir. Sans même aborder la question des tarifs des crèches.

- Les employé-e-s de la fonction publique vaudoise ont perdu 17% de leur pouvoir d'achat en 15 ans. Depuis le début des années 90, le Conseil d'Etat a multiplié les coupes dans les salaires, au point que rares sont les années où les employé-e-s de l'Etat ont bénéficié des augmentations prévues par la loi (indexation au coût de la vie et annuités). Si l'on cumule le manque à gagner supporté par le personnel depuis 15 ans (1992), on arrive, selon les calculs effectués par le syndicat SSP Vaud, à une perte de pouvoir d'achat supérieure à 17%. Un-e instituteur/-trice ayant commencé à travailler à l'Etat de Vaud en 1992 (fr. 49'929.- par année, soit fr. 4'160.- par mois) gagne en 2006 fr. 79'098.- par an (fr. 6'591.- par mois). Si les mécanismes salariaux avaient été appliqués conformément aux dispositions légales, il/elle gagnerait en 2006 fr. 95'941.- (fr. 7'995.- par mois). Un manque à gagner annuel de fr. 16'843.- (fr. 1'403.- par mois), soit plus de deux mois de salaires ! La perte de pouvoir d'achat a été particulièrement élevée depuis 2002 : -7% en l'espace de quatre ans. En réalité, la perte de pouvoir d'achat réelle est encore plus importante. En effet, les chiffres de l'Indice des prix à la consommation fournis par l'OFS (Office fédéral de la statistique), qui servent de référence pour calculer l'indexation, ne prennent pas en compte, par exemple, l'augmentation des primes d'assurance-maladie. Le syndicat SSP Vaud a établi une chronologie exacte de cette réduction drastique du pouvoir d'achat :

2008 : (négociation decfo-sysrem) mécanismes salariaux complets (indexation et annuité)

2007 : indexation limitée à 0,25% (au lieu de 0,3%) et annuités limitées à 80%

2006 : indexation limitée à 0,25% (au lieu de 1,3%), annuités limités à 80%, "contribution de crise" de 2% sur la tranche de salaire supérieure à 60'000.-

2005 : indexation limitée à 0,25% (au lieu de 1,3%), annuités limités à 80%, "contribution de crise" de 2% sur la tranche de salaire supérieure à 60'000.-

2004 : aucune indexation (au lieu de 0,5%)

2003 (entrée en vigueur de la Lpers) : étalement des annuités (progression sur 20 ans en moyenne au lieu de 14 ans en moyenne), 1% supplémentaire de cotisations à la caisse de pensions

2002 : (année du vote sur la nomination...) : mécanismes salariaux complets (indexation et annuité)

2001 : (année du débat sur la Lpers) : mécanismes salariaux complets (indexation et annuité)

2000 : "contribution de solidarité" : entre 1% et 2,5% des salaires (partiellement rétrocedée)

1999 : "contribution de solidarité" : entre 1% et 2,5% des salaires

1998 : "contribution de solidarité" : entre 1% et 2,5% des salaires

1997 : indexation réduite de moitié

1996 : un tiers seulement de l'indexation

1995 : indexation de 0,5% jusqu'à 68'500.-, rien pour les autres

1994 : 1% (au lieu de 3,5%)

1993 : aucune indexation (au lieu de 2,75%)

Augmenter les salaires réels des employés de l'Etat de Vaud de 5%, comme le demande A Gauche toute !, impliquerait une dépense supplémentaire du canton d'environ 100 millions, ce qui voudrait dire qu'en 2009, l'Etat retrouverait un niveau de dépenses nominales légèrement supérieur (2050 millions) à

celui de 1993, mais toujours inférieur, en termes réels, à celui-ci d'environ 7%-8%. Il ne s'agirait donc que d'une mesure de rattrapage, parfaitement légitime. De surcroît, dans de nombreux secteurs, en tout cas pour ce qui est ceux de la santé-Hospices, de l'administration générale, en particulier des secteurs comme l'ACI l'OTG ou le SPJ, et de l'enseignement, les sous-effectifs et les surcharges sont chroniques. Cette situation est subie aussi du côté usagers, par exemple au travers les temps d'attente pour les urgences au CHUV.

Enfin, mesure avec un effet immédiat, le groupe AGT propose, compte tenu des résultats comptables excellents du canton de Vaud depuis trois ans, une ristourne ponctuelle d'impôt en faveur des petits et moyens contribuables, celles et ceux dont le revenu imposable est inférieur à 60'000 francs. Contre la politique des caisses vides et des baisses d'impôts linéaires qui profitent au plus riches, le groupe AGT propose cette mesure ponctuelle - sur une année fiscale – dans le but de permettre à ces contribuables là, qui ont le plus de difficultés à nouer les deux bouts à la fin du mois, de bénéficier d'un chèque égal pour chacune et chacun, chèque dont le montant devra être fixé par le Conseil d'Etat.

Lausanne, le 10 juillet 2008.

Le rapporteur :
(Signé) *Jean-Michel Dolivo*